

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1994

10 août 2012

SOMMAIRE

ABLV Luxembourg S.A.	95676	JPMorgan European Property Holding Lu-	
AJL Finance S.A.	95677	xembourg 5 S.à r.l.	95676
Alpha Investissements S.A.	95675	JPMorgan European Property Holding Lu-	
ATC Holdco S.à r.l.	95667	xembourg 6 S.à r.l.	95677
Atwell	95695	Mark Steel Development S.A.	95666
CG Lux Production	95667	Matterhorn S.à r.l.	95674
Chauffage Eecherschmelz S.A.	95667	Nabucco S.A.	95700
CL Luxembourg Capital Management S.à		Nadin-Lux S.A.	95683
r.l.	95697	New Point S.à.r.l.	95683
Compagnie Financière Taler S.A.	95678	Novaplot S.à r.l.	95684
Comparex Luxembourg	95679	O Beirao s.à r.l.	95674
Coopérative des Patrons-Bouchers du		Oranje-Nassau Parcours	95675
Nord	95666	PPS Grande Duchesse S.A.	95695
Coravit AG	95679	Q-BLK Real Assets II (Luxembourg) S.à r.l.	
Corpequity Capital Sàrl	95666	95709
CORPUS SIREO Investment Residential		Q Logistics 1	95711
No. 21 S.à r.l.	95679	S.à r.l. Périphérie	95701
Danske Invest Management Company ...	95673	Server Group Europe S.A.	95680
Easy Support Services S.à r.l.	95667	Seward S.A.	95675
EF Investments (Luxembourg) S.à r.l.	95674	Shell Treasury Luxembourg	95711
EIP Luxembourg Management Company		Silom Holding S.A.	95708
S.à r.l.	95679	Sival International S.A.	95680
Ensemble Finance S.à r.l.	95679	Société de Restauration 2	95697
Ercy S.A.	95680	Société de Restauration 3	95697
Esteban Invest IV	95680	Société de Restauration 4	95709
Global Brands S.A.	95709	Société Générale Bank & Trust	95709
GP Canada Operations Holding S.à r.l. ...	95712	Solar Investment Group SIF S.C.A.	95710
H&F Fleet Lux S.à r.l.	95701	SPEI (PolymerLatex) S.à r.l.	95712
Joseph II S.A.	95696	Spotify Technology S.A.	95681
Josephine S.A.	95696	St Germain Immobilière S.A.	95710
JPMorgan European Property Holding Lu-		St Mark S.à r.l.	95710
xembourg 1 S.à r.l.	95711	SWIP (Luxembourg) S.à r.l.	95712
JPMorgan European Property Holding Lu-		Syncordis S.A.	95711
xembourg 2 S.à r.l.	95675	Tortoiseshell S.à r.l.	95696
JPMorgan European Property Holding Lu-		Traiteur-Lux S.à r.l.	95694
xembourg 3 S.à r.l.	95676	Value Capital Group S.A.	95695
JPMorgan European Property Holding Lu-			
xembourg 4 S.à r.l.	95710		

Corpequity Capital Sarl, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 165.215.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue extraordinairement le 28 juin 2012 au siège social de la société

L'assemblée décide d'élire, à la fonction de réviseur d'entreprises agréé et pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012:

Personne chargée du contrôle des comptes:

- A3T S.A., ayant son siège social au 44, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687, réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085044/16.

(120120409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 91.576.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2012

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5).

L'assemblée reconduit pour un nouveau terme de six ans le mandat de l'administrateur M. Jean-Marie Erpelding, avocat à la Cour, demeurant à 138, rue Clairefontaine, L-9221 Diekirch.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

L'assemblée élit comme administrateur pour un terme de six ans M. Luc Meyer, maître-boucher, né le 20 avril 1978 à Pétange, demeurant à 31, Cité Bommelscheuer, L-4953 Hautcharage.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

L'assemblée reconduit pour un nouveau terme de six ans le mandat des commissaires:

M. Humberto Alves, maître-boucher, demeurant à 25, Montée des Vignes, L-5407 Bous, et de M. Georges Schaber, maître-boucher e. r. , demeurant à 27, rue du Commerce, L-8220 Mamer.

Les mandats de MM . Alves et Schaber viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juillet 2012

Est élu vice-président du conseil d'administration, M Luc Meyer, maître-boucher, né le 20 avril 1978 à Pétange, demeurant à 31, Cité Bommelscheuer, L-4953 Hautcharage. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

Ettelbruck, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085040/25.

(120120511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Mark Steel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 58.039.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 09 juillet 2012

Le mandat du Réviseur d'Entreprise étant arrivé à son terme, l'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2014:

- Whitehorse Consulting Ltd, une société ayant son siège social au 53 Calle Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, Piso 16, Panama, République du Panama.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012085362/13.

(120120464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

CG Lux Production, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 3, rue Nicolas Wester.
R.C.S. Luxembourg B 146.398.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 13 juillet 2012.

Pour la société

M^e Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012085018/13.

(120120474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Chauffage Eecherschmelz S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 737.180,00.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R.C.S. Luxembourg B 87.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 juillet 2008 à 19.00 heures

L'assemblée renouvelle les mandats de Messieurs, Paul ENSCH et Tun FIGUEIREDO en tant qu'administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Suite à la démission de Monsieur Marc SPAUTZ au sein du conseil d'administration, l'assemblée nomme:

Monsieur Daniel MILTGEN

31, rue St. Ulric

L-2651 Luxembourg

en tant qu'administrateur représentant le Fonds du Logement pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

L'assemblée renouvelle le mandat de Commissaire de PRICEWATERHOUSECOOPERS, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Daniel MACHADO.

Référence de publication: 2012085019/23.

(120120510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Easy Support Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8282 Kehlen, 1, rue de Keispelt.
R.C.S. Luxembourg B 139.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012085089/10.

(120120589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

ATC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.470.152,65.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.253.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ATC Holdco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered under

number B 156 253, incorporated on 13 October 2010 by deed of Maître Edouard Delosch, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2598 of 27 November 2010. The articles of Incorporation have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 15 May 2012, publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations still pending.

The meeting appointed Mr Wilfred van Dam, Employee, professionally residing in Luxembourg, as chairman.

Mrs Anne Coenen, Employee, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting appearing and the undersigned notary will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in issue were represented at the present meeting.

III. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Reduction of the issued share capital from currently six million five hundred eighty-two thousand three hundred and forty-nine euros and sixty-five cents (EUR 6.582.349,65) by an amount of one hundred and twelve thousand one hundred ninety-seven euros (EUR 112.197) to six million four hundred seventy thousand one hundred and fifty-two euros and sixty-five cents (EUR 6.470.152,65) by means of:

- the repurchase and cancellation of one million (1.000.000) A shares, each with a nominal value of zero point zero one euros (EUR 0,01) per share, at an aggregate repurchase price of eleven thousand euros (EUR 11.000), consisting of:

(i) three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (333.333) A1 shares (numbered from A1 16.250.001 to A1 16.583.333)

(ii) three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (333.333) A2 shares (numbered from A2 16.250.002 to A2 16.483.334)

(iii) three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-four (333.334) A3 shares (numbered from A3 16.250.000 to A3 16.583.333)

- the repurchase and cancellation of five million six hundred and twenty-four thousand eight hundred (5.624.800) B shares, each with a nominal value of zero point zero one euros (EUR 0,01) per share, at an aggregate repurchase price of sixty-one thousand eight hundred and seventy-three euros (EUR 61.873), consisting of:

(i) one million eight hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty-four (1.874.934) B1 shares (numbered B1 47.747.537 to B1 49.622.470)

(ii) one million eight hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty-three (1.874.933) B2 shares (numbered B2 47.747.533 to B2 49.622.465)

(iii) one million eight hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty-three (1.874.933) B3 shares (numbered B3 47.747.533 to B3 49.622.465)

- the repurchase and cancellation of forty-five thousand nine hundred and fifty (45.950) P shares, each with a nominal value of zero point zero one euros (EUR 0,01) per share and a share premium of zero point ninety-nine euros (EUR 0,99) per share, at an aggregate repurchase price of fifty-three thousand three hundred eighty-nine euros (EUR 53.389) , consisting of:

(i) fifteen thousand three hundred seventeen (15.317) P1 shares (numbered P1 3.647.555 to P1 3.662.871)

(ii) fifteen thousand three hundred seventeen (15.317) P2 shares (numbered P2 3.647.554 to P2 3.662.870)

(iii) fifteen thousand three hundred sixteen (15.316) P3 shares (numbered P3 3.647.551 to P3 3.662.866)

and consequential amendment of the paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following sole resolution by unanimous decision:

Sole resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital from currently six million five hundred eighty-two thousand three hundred and forty-nine euros and sixty-five cents (EUR 6.582.349,65) by an amount of one hundred and twelve thousand one hundred and ninety-seven euros (EUR 112.197) to six million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty-two euros and sixty-five cents (EUR 6.470.152,65) by means of

- the repurchase and cancellation of one million (1.000.000) A shares, owned by Stichting Administratiekantoor Amadeus A, each with a nominal value of zero point zero one euros (EUR 0,01) per share, at an aggregate repurchase price of eleven thousand euros (EUR 11.000), consisting of:

(i) three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (333.333) A1 shares (numbered from A1 16.250.001 to A1 16.583.333)

(ii) three hundred thirty-three thousand three hundred and thirtythree (333.333) A2 shares (numbered from A2 16.250.002 to A2 16.483.334)

(iii) three hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-four (333.334) A3 shares (numbered from A3 16.250.000 to A3 16.583.333)

- the repurchase and cancellation of five million six hundred and twenty-four thousand eight hundred (5.624.800) B shares, owned by Stichting Administratiekantoor Amadeus B, each with a nominal value of zero point zero one euros (EUR 0,01) per share, at an aggregate repurchase price of sixty-one thousand eight hundred and seventy-three euros (EUR 61.873), consisting of:

(i) one million eight hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty-four (1.874.934) B1 shares (numbered B1 47.747.537 to B1 49.622.470)

(ii) one million eight hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty-three (1.874.933) B2 shares (numbered B2 47.747.533 to B2 49.622.465)

(iii) one million eight hundred and seventy-four thousand nine hundred thirty-three (1.874.933) B3 shares (numbered B3 47.747.533 to B3 49.622.465)

- the repurchase and cancellation of forty-five thousand nine hundred and fifty (45.950) P shares, owned by Stichting Administratiekantoor Amadeus P, each with a nominal value of zero point zero one euros (EUR 0,01) per share and a share premium of zero point ninety-nine euros (EUR 0,99) per share, at an aggregate repurchase price of fifty-three thousand three hundred eighty-nine euros (EUR 53.389), consisting of:

(i) fifteen thousand three hundred seventeen (15.317) P1 shares (numbered P1 3.647.555 to P1 3.662.871)

(ii) fifteen thousand three hundred seventeen 15.317 P2 shares (numbered P2 3.647.554 to P2 3.662.870)

(iii) fifteen thousand three hundred sixteen 15.316 P3 shares (numbered P3 3.647.551 to P3 3.662.866)

Following the reduction of the capital as described here above by cancellation of shares, the current shareholding is as follows:

Rowan Nominees Limited:

- one hundred and fifteen million five hundred and fifty six thousand nine hundred and seven (115.556.907) shares of Class B1

- one hundred and fifteen million five hundred and fifty six thousand nine hundred and three (115.556.903) shares of Class B2

- one hundred and fifteen million five hundred and fifty six thousand nine hundred (115.556.900) shares of Class B3

- nine hundred and forty-four thousand and eleven (944.011) Preference shares Class 1

- nine hundred and forty-four thousand and ten (944.010) Preference shares Class 2

- nine hundred and forty-four thousand and six (944.006) Preference shares Class 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus B:

- fifty-one million sixty-four thousand six hundred and sixty-nine (51.064.669) shares of Class B1

- fifty-one million sixty-four thousand six hundred and sixty-five (51.064.665) shares of Class B2

- fifty-one million sixty-four thousand six hundred and sixty-six (51.064.666) shares of Class B3

HgCapital Nominees Limited:

- twenty million three hundred and ninety-two thousand three hundred and sixty-four (20.392.364) shares of Class B1

- twenty million three hundred and ninety-two thousand three hundred and sixty-four (20.392.364) shares of Class B2

- twenty million three hundred and ninety-two thousand three hundred and sixty-two (20.392.362) shares of Class B3

- one hundred and sixty-six thousand five hundred and ninety (166.590) Preference shares Class 1

- one hundred and sixty-six thousand five hundred and ninety (166.590) Preference shares Class 2

- one hundred and sixty-six thousand five hundred and ninety (166.590) Preference shares Class 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus P:

- three million six hundred and seventy-four thousand six hundred and fiftythree (3.674.653) Preference shares Class 1

- three million six hundred and seventy-four thousand six hundred and fiftyone (3.674.651) Preference shares Class 2

- three million six hundred and seventy-four thousand six hundred and fortyseven (3.674.647) Preference shares Class 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus A:

- twenty-five million three hundred and eighty-eight thousand eight hundred and ninety-six (25.388.896) shares of Class A1

- twenty-five million three hundred and eighty-eight thousand eight hundred and eighty-nine (25.388.889) shares of Class A2

- twenty-five million three hundred and eighty-eight thousand eight hundred and eighty-two (25.388.882) shares of Class A3

Consequently the meeting resolved to amend paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

5. Share capital. (Paragraph 5.1).

5.1 The share capital is set at six million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty-two euros and sixty-five cents (EUR 6.470.152,65), which is divided into:

(a) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred fifty-four (4.785.254) class 1 Preference shares (the "Class 1 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(b) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred fifty-one (4.785.251) class 2 Preference shares (the "Class 2 Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(c) four million seven hundred and eighty-five thousand two hundred forty-two (4.785.242) class 3 Preference shares (the "Class 3 Preference Shares" together with the Class 1 Preference Shares and the Class 2 Preference Shares referred to as the "Class Preference Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(d) twenty-five million three hundred eighty-eight thousand eight hundred ninety-six (25.388.896) class A 1 ordinary shares (the "Class A 1 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(e) twenty-five million three hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-nine (25.388.889) class A 2 ordinary shares (the "Class A 2 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(f) twenty-five million three hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-two (25.388.882) class A 3 ordinary shares (the "Class A 3 Shares" together with the Class A 1 Shares and Class A 2 Shares referred to as the "Class A Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(g) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred forty (187.013.940) class B 1 ordinary shares (the "Class B 1 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(h) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred thirty-two (187.013.932) class B 2 ordinary shares (the "Class B 2 Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

(i) one hundred eighty-seven million thirteen thousand nine hundred twenty-eight (187.013.928) class B 3 ordinary shares (the "Class B 3 Shares" together with the Class B 1 Shares and Class B 2 Shares referred to as the "Class B Shares") with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes to the members of the board of the meeting appearing, known to the undersigned notary by surnames, first names, civil statuses and residences, such persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale des associés de "ATC Holdco S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B B156 253, constituée en date du 13 octobre 2010 suivant acte de Maître Edouard Delosch, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2598 du 27 novembre 2010. Les Statuts d'Incorporation ont été modifiés une dernière fois suite à l'acte du notaire soussigné, daté le 15 mai 2012, en attente de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a désigné Monsieur Wilfred van Dam, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Madame Anne Coenen, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varient par les membres de bureau comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales étaient représentées à la présente assemblée générale.

III. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

1. Réduction du capital social émis de la Société de son montant actuel de six million cinq cent quatre-vingt deux mille trois cent quarante-neuf euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.582.349,65) par un montant de cent douze mille cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 112.197) afin de le porter à six million quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.470.152,65) par:

- le rachat et annulation d'un montant total de un million (1.000.000) parts sociales A, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune à un prix de rachat total de onze mille euros (EUR 11.000), consistant de:

(i) trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (333.333) parts sociales A1 (numérotées de A1 16.250.001 à A1 16.583.333)

(ii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (333.333) parts sociales A2 (numérotées de A2 16.250.002 à A2 16.483.334)

(iii) cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) parts sociales A3 (numérotées de A3 16.250.000 à A3 16.583.333)

- le rachat et annulation d'un montant total de cinq million six cent vingt-quatre mille huit cent (5.624.800) parts sociales B, ayant une valeur nominale de un centime EUR 0,01 chacune à un prix de rachat total de soixante et un mille huit cent soixante-treize euros (EUR 61.873), consistant de:

(i) un million huit cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-quatre (1.874.934) parts sociales B1 (numérotées de B1 47.747.537 à B1 49.622.470)

(ii) un million huit cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-trois (1.874.933) parts sociales B2 (numérotées de B2 47.747.533 à B2 49.622.465)

(iii) un million huit cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-trois (1.874.933) parts sociales B3 (numérotées de B3 47.747.533 à B3 49.622.465)

- le rachat et annulation d'un montant total de quarante cinq mille neuf cent cinquante (45.950) parts sociales P, ayant une valeur nominale de un centime EUR 0,01 chacune et une prime d'émission de quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (EUR 0,99) chacune, à un prix de rachat total de cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 53.389), consistant de:

(i) quinze mille trois cent dix-sept (15.317) parts sociales P1 (numérotées P1 3.647.555 à P1 3.662.871)

(ii) quinze mille trois cent dix-sept (15.317) parts sociales P2 (numérotées P2 3.647.554 à P2 3.662.870)

(iii) quinze mille trois cent seize (15.316) parts sociales P3 (numérotées P3 3.647.551 à P3 3.662.866)

et modification subséquente de l'alinéa 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société.

Après que les points suivants aient été approuvés par l'assemblée, l'assemblée a décidé d'adopter à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société de son montant actuel de six million cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-neuf euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.582.349,65) par un montant de cent douze mille cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 112.197) afin de le porter à six million quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.470.152,65) par:

- le rachat et annulation d'un montant total de un million (1.000.000) parts sociales A, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, détenues par Stichting Administratiekantoor Amadeus A, à un prix de rachat total de onze mille euros (EUR 11.000), consistant de:

(i) trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (333.333) parts sociales A1 (numérotées de A1 16.250.001 à A1 16.583.333)

(ii) trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois (333.333) parts sociales A2 (numérotées de A2 16.250.002 à A2 16.483.334)

(iii) trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) parts sociales A3 (numérotées de A3 16.250.000 à A3 16.583.333)

- le rachat et annulation d'un montant total de cinq million six cent vingt-quatre mille huit cent (5.624.800) parts sociales B, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, détenues par Stichting Administratiekantoor Amadeus B, à un prix de rachat total de soixante et un mille huit cent soixante-treize euros (EUR 61.873), consistant de:

(i) un million huit cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-quatre (1.874.934) parts sociales B1 (numérotées de B1 47.747.537 à B1 49.622.470)

(ii) un million huit cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-trois (1.874.933) parts sociales B2 (numérotées de B2 47.747.533 à B2 49.622.465)

(iii) un million huit cent soixante-quatorze mille neuf cent trente-trois (1.874.933) parts sociales B3 (numérotées de B3 47.747.533 à B3 49.622.465)

- le rachat et annulation d'un montant total de quarante cinq mille neuf cent cinquante (45.950) parts sociales P, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune et une prime d'émission de quatre-vingtdix-neuf centimes d'euro (EUR 0,99) chacune, détenues par Stichting Administratiekantoor Amadeus P, à un prix de rachat total de cinquante trois mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 53.389), consistant de:

(i) quinze mille trois cent dix-sept (15.317) parts sociales P1 (numérotées P1 3.647.555 à P1 3.662.871)

(ii) quinze mille trois cent dix-sept (15.317) parts sociales P2 (numérotées P2 3.647.554 à P2 3.662.870)

(iii) quinze mille trois cent seize (15.316) parts sociales P3 (numérotées P3 3.647.551 à P3 3.662.866) Suite à la réduction de capital actée ci-avant par annulation de parts sociales propres, les parts sociales sont détenues désormais comme suit:

Rowan Nominees Limited:

- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent sept (115.556.907) parts sociales de Classe B1

- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent trois (115.556.903) parts sociales de Classe B2

- cent et quinze millions cinq cent cinquante-six mille neuf cent (115.556.900) parts sociales de Classe B3

- neuf cent quarante-quatre mille et onze (944.011) parts sociales de Préférence Classe 1

- neuf cent quarante-quatre mille et dix (944.010) parts sociales de Préférence Classe 2

- neuf cent quarante-quatre mille et six (944.006) parts sociales de Préférence Classe 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus B:

- cinquante et un millions soixante-quatre mille six cent soixante-neuf (51.064.669) parts sociales de Classe B1

- cinquante et un millions soixante-quatre mille six cent soixante-cinq (51.064.665) parts sociales de Classe B2

- cinquante et un millions soixante-quatre mille six cent soixante-six (51.064.666) parts sociales de Classe B3

HgCapital Nominees Limited:

- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quatre (20.392.364) parts sociales de Classe B1

- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-quatre (20.392.364) parts sociales de Classe B2

- vingt millions trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-deux (20.392.362) parts sociales de Classe B3

- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 1

- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 2

- cent soixante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix (166.590) parts sociales de Préférence Classe 3

Stichting Administratiekantoor Amadeus P:

1 - trois millions six cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-trois (3.674.653) parts sociales de Préférence Classe

2 - trois millions six cent soixante-quatorze mille six cent cinquante et une (3.674.651) parts sociales de Préférence Classe

3 - trois millions six cent soixante-quatorze mille six cent quarante-sept (3.674.647) parts sociales de Préférence Classe

Stichting Administratiekantoor Amadeus A:

A1 - vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (25.388.896) parts sociales de Classe

A2 - vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (25.388.889) parts sociales de Classe

A3 - vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (25.388.882) parts sociales de Classe

En conséquence, l'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

" 5. Capital social. (paragraphe 5.1).

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à six millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux euro soixante-cinq centimes d'euro (EUR 6.470.152,65) divisé en:

(a) quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante quatre (4.785.254) parts sociales de Préférence de classe 1 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(b) quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante et une (4.785.251) parts sociales de Préférence de classe 2 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(c) quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quarante-deux (4.785.242) parts sociales de Préférence de classe 3 (les «Parts Sociales de Préférence de Classe 3», ensemble avec les Parts Sociales de Préférence de Classe 1 et les Parts Sociales de Classe 2, les «Parts Sociales de Classe Préférence»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(d) vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize (25.388.896) parts sociales de classe A 1 (les «Parts Sociales de Classe A 1»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(e) vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (25.388.889) parts sociales de classe A 2 (les «Parts Sociales de Classe A 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(f) vingt-cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (25.388.882) parts sociales de classe A 3 (les «Parts Sociales de Classe A 3», ensemble avec les Parts Sociales de Classe A 2 et les Parts Sociales de Classe A 3, les «Parts Sociales de Classe A»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées

(g) cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent quarante (187.013.940) parts sociales de classe B 1 (les «Parts Sociales de Classe B»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(h) cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent trente-deux (187.013.932) parts sociales de classe B 2 (les «Parts Sociales de Classe B 2»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

(i) cent quatre-vingt sept millions treize mille neuf cent vingt-huit (187.013.928) parts sociales de classe B 3 (les «Parts Sociales de Classe B 3», ensemble avec les Parts Sociales de Classe B 1 et les Parts Sociales de Classe B 2, les Parts Sociales de Classe B»), d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des comparant, la présente minute est rédigée en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de bureau comparants, connus du notaire instrumentant pas noms, prénoms, états et demeures, les prédits membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: W. van Dam, A. Coenen, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2012. Relation: DIE/2012/7892. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084904/332.

(120120515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Danske Invest Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.945.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de DANSKE INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A, qui s'est tenue le 29 Juin 2012 sous seing privé, a décidé de nommer KMPG LUXEMBOURG S.à.r.l, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour le mandat de Réviseur d'entreprises agréé en remplacement de DELOITTE AUDIT S.à.R.L

Ce mandat prend effet au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale d'actionnaire qui se tiendra en 2013.

Pour **DANSKE INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A**
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012085066/16.

(120120448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

EF Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.840.675,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 135.161.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 25 juin 2012 au siège social que: Suite à l'élection de M. Louis BRENNINKMEIJER et à Sa réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2012, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 1st Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Grafenauweg, 10, CH-6300 Zug, Suisse;
- Johnny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Jean Monnetlaan, B-1804 Vilvoorde, Belgique;
- Louis BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Standbrook House, 4th Floor, 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été réélu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2012:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Référence de publication: 2012085092/24.

(120120637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Matterhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.161.

—
EXTRAIT

En date du 11 juillet 2012, l'actionnaire unique de la Société décide de nommer pour une durée indéterminée, Madame Cindy TEIXEIRA, née le 05 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012085352/14.

(120120373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

O Beirao s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9257 Diekirch, 1, rue Joseph Merten.

R.C.S. Luxembourg B 106.865.

—
Convention de cession de parts

Monsieur OLIVEIRA ESTIMA Manuel Vitor demeurant à 5, rue Klamberg, L-9464 Stolzembourg, proropriétaire de 500 parts de la société O Beirao Sàrl ayant son siège social à L-9257 Diekirch, 1, rue Joseph Merten, cède 375 parts à Madame MARTINS DE ALMEIDA Elisabete demeurant à 5, rue Klamberg, L-9464 Stolzembourg.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2012085396/13.

(120120423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Oranje-Nassau Parcours, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.954.

La société informe que par une décision du 13 juin 2011, le Conseil de Gérance a décidé de nommer comme Délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Yves Hémerly, de nationalité française, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer (27), France, avec résidence professionnelle au 89 rue Taitbout 75312 Paris Cedex 09, France pour une durée de ...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012085404/12.

(120120581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Seward S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.906.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société Seward S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 105906, et ce avec effet au 19 juin 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012085535/10.

(120120429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 66.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juillet 2012 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs M. VITIERE et B. MASON.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire GLACIS S.à r.l.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

FIDUPAR

1 rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Référence de publication: 2012084883/19.

(120120619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.414.200,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.156.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern
25 Bank Street
Canary Wharf
London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour la Société
TMF Luxembourg S.A.
Signataire autorisé

Référence de publication: 2012085284/22.

(120120578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.899.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie
25 Bank Street
Canary Wharf
London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern
25 Bank Street
Canary Wharf
London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour la Société
TMF Luxembourg S.A.
Signataire autorisé

Référence de publication: 2012085285/22.

(120120577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

ABLV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 162.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012084859/10.

(120120559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.901.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie
25 Bank Street
Canary Wharf
London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern
25 Bank Street
Canary Wharf
London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012085287/22.

(120120575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.902.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie
25 Bank Street
Canary Wharf
London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern
25 Bank Street
Canary Wharf
London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012085288/22.

(120120574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

AJL Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.122.

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "AJL FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à L-3429 Dudelange, 210, route de Burange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140122 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1897 du 1^{er} août 2008;

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

- en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2589 du 23 octobre 2008;

- en date du 27 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1253 du 19 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis ATZENHOFFER, gérant de société, né à Metz (France), le 14 février 1966, demeurant à F-57130 Ancy-sur-Moselle, 28, rue de la Lorraine.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Blanche da ROCHA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement du siège social au 45a, rue Principale, L-5241 Sandweiler;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Dudelange à L-5241 Sandweiler, 45a, rue Principale, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler (Grand-Duché de Luxembourg)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. ATZENHOFFER, da ROCHA, Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2012. LAC/2012/30626. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012084876/58.

(120120355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Compagnie Financière Taler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 72.892.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.03.2012 Déposés en date du 13/06/2012 n° L120096768

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012086731/14.

(120122463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Comparex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 129.098.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012086733/11.

(120122733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Coravit AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.717.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086736/10.

(120122769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 131.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012086741/10.

(120122964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

EIP Luxembourg Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 81.993.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2012.

Pour EIP Luxembourg Management Company S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2012086794/15.

(120122388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Ensemble Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012086798/10.

(120123035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Ercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 115.522.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 Déposés en date du 07/05/2012 n° L120073049

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, Rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2012086799/14.

(120122464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Esteban Invest IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 136.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012086803/10.

(120122683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Sival International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 88.473.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 10 juillet 2012.

Résolution:

L'assemblée nomme M. Keimpe Reitsma, M. Christian Tailleur et Mme Danielle Buche, tous demeurant professionnellement à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, nouveaux administrateurs, en remplacement de Mme. Sonja Bemtgen, Mme Virginie Derains et Mme Carole Farine. Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

L'assemblée nomme TSM Services (Luxembourg) S.à r.l, avec siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en remplacement de Picigiemme S.à r.l. nouvel commissaire aux comptes. Le mandat viendra à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2017.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085542/20.

(120120543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Server Group Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 68.574.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue le 5 novembre 2010

L'assemblée a été informé du décès de Monsieur Nico KRUCHTEN survenu le 12 septembre 2010, Messieurs les administrateurs ont décidé de mettre à jour les informations publiées au Registre de Commerce et des Sociétés en le rayant du poste administrateur-délégué de la société.

Référence de publication: 2012085503/11.

(120120650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Spotify Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand and twelve,

on the twenty-ninth day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Christophe JASICA, employee, with professional address at 4 rue Peternelchen, L-2370 Holwald,

acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.A." (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 of 27 February 2007;

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, enacted as of today, 29 June 2012, in the process of being formalised,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company, on 19 June 2012,

a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I.- That the issued subscribed share capital of the Company is presently set at SEVENTY-THREE THOUSAND FOUR HUNDRED AND THIRTY-ONE point THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (73,431.375 EUR) divided into two million nine hundred and thirty-seven thousand two hundred and fifty-five (2,937,255) shares having a nominal value of ZERO POINT ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each, fully paid up.

II.- That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred thousand Euro (200,000.-EUR) to be divided into eight million (8,000,000) shares, each with a nominal value of zero point zero twentyfive Euro (0.025 EUR) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of 19 June 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles of Association, has realised an increase of the issued subscribed share capital by an amount of SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE point THREE HUNDRED AND SEVENTY-FIVE EURO (645.375 EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of SEVENTY-FOUR THOUSAND SEVENTY-SIX point SEVEN HUNDRED AND FIFTY (74,076.750 EUR) by the creation and issue of twenty-five thousand eight hundred and fifteen (25,815) new shares with a par value of ZERO POINT ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article FIVE (5) of the Articles of Association, the Board of Directors has waived or limited to the extent necessary the preferential right of the existing shareholders to subscribe, and has accepted the subscription of the total twenty-five thousand eight hundred and fifteen (25,815) new shares by the subscribers as detailed in the attached subscription list following the decisions taken by the Board of Directors' meeting of 19 June 2012.

V.- That all these new shares have been entirely subscribed by the subscribers, as referred to in said attached subscription list and fully paid up, with a payment of a share premium of an amount of FOUR MILLION TWO HUNDRED AND FOURTEEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND TWENTY-SIX point ZERO FORTY-ONE EURO (4,214,426.041 EUR) by a contribution in cash made to the Company, so that the total amount of FOUR MILLION TWO HUNDRED AND FIFTEEN THOUSAND SEVENTYONE point FOUR HUNDRED AND SIXTEEN EURO (4,215,071.416 EUR) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI.- That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, first paragraph of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The corporate capital is set at SEVENTY-FOUR THOUSAND SEVENTY-SIX point SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (74,076.750 EUR) divided into two million nine hundred and sixty-three thousand and seventy (2,963,070) shares having a nominal value of ZERO POINT ZERO TWENTY-FIVE EURO (0.025 EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand one hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Christophe JASICA, employé privé, avec adresse professionnelle au 4 rue Peternelchen, L-1449 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123052, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 260 du 27 février 2007;

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date ce jour, 29 juin 2012, en voie de formalisation,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 19 juin 2012,

une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant en sa-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à SOIXANTE-TREIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN virgule TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (73'431,375 EUR) divisé en deux millions neuf cent trente-sept mille deux cent cinquante-cinq (2'937'255) actions, ayant chacune une valeur nominale ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent mille Euros (200'000.EUR) qui sera représenté par huit millions (8'000'000) d'actions, ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Euros (0,025 EUR) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 19 juin 2012, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société, a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de SIX CENT QUARANTE-CINQ virgule TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (645,375 EUR) en vue de porter le capital social souscrit à SOIXANTE-QUATORZE MILLE SOIXANTE-SEIZE virgule SEPT CENT CINQUANTE EUROS (74'076,750 EUR) par la création et l'émission de vingt-cinq mille huit cent quinze (25'815) nouvelles actions, d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts, le conseil d'administration a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des vingt-cinq mille huit cent quinze (25'815) nouvelles actions par les souscripteurs tel qu'il est spécifié dans la liste de souscription suivant le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 juin 2012.

V.- Que toutes les nouvelles actions ont été totalement souscrites par le même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration et libérées intégralement, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX virgule ZERO QUARANTE ET UN EUROS (4'214'426.041 EUR), par un versement en numéraire à la Société, de sorte que la somme totale de QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUINZE MILLE SOIXANTE ET ONZE virgule QUATRE CENT SEIZE EUROS (4'215'071,416 EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à SOIXANTE-QUATORZE MILLE SOIXANTE-SEIZE virgule SEPT CENT CINQUANTE EUROS (74'076,750 EUR) divisé en deux millions neuf cent soixante-trois mille soixante-dix (2'963'070) actions d'une valeur nominale de ZERO virgule ZERO VINGT-CINQ EUROS (0,025 EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. JASICA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8693. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012085551/131.

(120120535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

New Point S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 3, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.075.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 08 mai 2012 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société NEW POINT SARL est désormais réparti comme suit:

La société ELECTRICITE EMG SARL, avec le siège social à Luxembourg, 35 Rue Verte, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°36423: 90 parts

Monsieur JONATHAN RODRIGUES DA SILVA, cuisinier, né le 23 janvier 1984 à Luxembourg, demeurant à L-8440 Steinfort, 68 Rue de Luxembourg: 10 parts

Total: CENT parts sociales

Fait à Steinfort, le 08/05/2012.

Référence de publication: 2012085391/17.

(120120402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Nadin-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8224 Mamer, 2, rue de Rome.

R.C.S. Luxembourg B 45.776.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 1^{er} février 2011.

Prolongation du mandat d'Administrateur de Monsieur NADIN Claude, né le 08/08/1956 à Bastogne, domicilié Rue de Rome 2 à L8224 Mamer, jusqu'au 01/02/2017

Prolongation du mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur NADIN Claude, né le 08/08/1956 à Bastogne, domicilié Rue de Rome 2 à L8224 Mamer, jusqu'au 01/02/2017

Prolongation du mandat d'Administrateur de Monsieur NADIN Julien, né le 24/09/1980 à Bastogne, domicilié 18 Rue du Pont à L8087 Bertrange, jusqu'au 01/02/2017

Prolongation du mandat d'Administrateur de Monsieur NADIN Thomas, né le 19/10/1985 à Bastogne, domicilié 98 Duerfstrooss à L9647 Doncols, jusqu'au 01/02/2017

Prolongation du mandat de Commissaire au Comptes de Monsieur KEP Alain, né le 12/03/1957 à Gembloux, domicilié 43B Cetturu à B6662 Houffalize, jusqu'au 01/02/2017

Pour extrait sincère et conforme
NADIN Claude / NADIN Julien / NADIN Thomas
Référence de publication: 2012085387/20.
(120120414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Novaplot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 170.045.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 11th of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Novaplot Enterprises LTD, a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of Cyprus, with the registered office in Kosti Palama, 12a, 3095 Limassol (Cyprus), hereafter represented by Mr Charles Duro, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal to him which shall remain annexed with the present deed.

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company under the form of a private asset management company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Novaplot S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or as the case may be by the Board of Managers.

In the event that, in the view of the manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be by the Board of Managers.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the

management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand four hundred euros (12.400,- EUR) represented by twelve thousand four hundred (12.400) shares fully paid in with a nominal value of one euro (1,- EUR) each and such rights and obligations as set out in the Articles.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the date of such transfers.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 11. Incapacity, Insolvency, bankruptcy of the shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 13. Power of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 16. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 17. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 18. Liability of the manager(s). The manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 19. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 20. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 21. Annual general meeting. In case the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits, distributable reserves or share premium and assimilated premiums to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased

by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or repayments of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds or pay interim dividends into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or repayments of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 27. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31st, 2012.

The first annual general meeting shall be held in the year 2013.

Subscription and Payment

1. Subscription

The subscriber has subscribed a number of shares of the Company and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
Novaplot Enterprises LTD prenamed	12.400,- EUR	12.400 shares
Total	12.400,- EUR	12.400 shares

2. Payment

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of 12.400,- EUR is as of now available to the Company.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,200.-.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two (2).

2. Are appointed as managers for unlimited duration:

(i) Mrs Maria Michaelidou born on May 31st, 1983 in Limassol (Cyprus) and residing in Krinon, 16, 3110, Limassol (Cyprus);

(ii) Mr Charles Duro born on June 5th, 1958 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The address of the Company is set at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, by-laws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Novaplot Enterprises LTD, une société à responsabilité limitée de droit de Chypre, dont le siège social est situé à Kosti Palama, 12a, 3095 Limassol (Chypre), représentée par M. Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination " Novaplot S.à r.l.".

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (“la Société(s) Apparenté(es) ”);

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de douze mille quatre cent euros (12.400,- EUR) représenté par douze mille quatre cent (12.400) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des parts sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

Art. 10. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (“le Conseil de Gérance”) qui n’ont pas besoin d’être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérant sont nommés, ils forment un conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l’objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d’un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d’un Gérant de catégorie A et d’un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n’a pas besoin d’être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s’ils déclarent avoir été dûment informés de l’ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l’avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d’un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 16. Rémunération et débours. Sous réserve de l’approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu’ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l’objet social de la Société.

Art. 17. Conflit d’intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 18. Responsabilité des gérant(s). Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Assemblée générale annuelle. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (“la Réserve Légale”) dans le respect de l’article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d’être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l’affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d’une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d’émission et les primes assimilées aux associé(s).

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements des effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d’acomptes sur dividendes sur base d’un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu’acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d’un dividende ou d’un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d’émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les remboursements de la prime d’émission et des primes assimilées déclarés en cash peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu’il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des remboursements de la prime d’émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d’une telle Part Sociale, de sorte qu’il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes ou acomptes sur dividendes, les remboursements de la prime d’émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Art. 27. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d’acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Art. 28. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s’achève le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l’an 2013.

Souscription et libération

1. Souscription

Le comparante a souscrit un nombre de parts sociales de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit et libéré	Parts sociales
Novaplot Enterprises LTD prénommée	12.400,- EUR	12.400 parts sociales
Total	12.400,- EUR	12.400 parts sociales

2. Libération

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de 12.400,- EUR est à présent à la disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparant précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 2.

2. Ont été appelés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

(i) Mme Maria Michaelidou née le 31 Mai 1983 à Limassol (Chypre) et demeurant à Krinon, 16, 3110, Limassol (Chypre);

(ii) M. Charles DURO né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

3. L'adresse de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9242. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085384/577.

(120120362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Traiteur-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 3, place de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 134.627.

EXTRAIT

La résolution de l'associé unique tenue en date du 13 juillet 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Révocation du poste de gérant technique, Monsieur Gilles Briday avec effet immédiat,

2. Nomination comme nouveau gérant technique Marc Renard, cuisinier, né le 31 mars 1972, à Malmedy (Belgique) et demeurant à L-9070 ETTTELBRUCK, 3, place de la résistance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012085572/16.

(120120542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Value Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 142.350.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2012 que:

- Madame Laurence BARDELLI et Monsieur Cristian CORDELLA ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée nomme en remplacement:

- Monsieur Michele CANEPA, né le 23 novembre 1972 à Gênes (Italie) et domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg. Monsieur Canepa prendra également les fonctions de président.

- Madame Valérie WESQUY, née le 6 mars 1968 à Mont Saint Martin (France) et domiciliée professionnellement au 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée qui approuvera le bilan au 31/12/2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085604/18.

(120120567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Atwell, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.787.

—
Le 9 juillet 2012, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé Monsieur Christophe Deschamps, qui détient 500 parts sociales sur un total de 500 de la société ATWELL a cédé 100 parts sociales à Mademoiselle Marie Noelle Finez, demeurant professionnellement à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il en résulte que les 500 parts de la société sont désormais détenues comme suit:

- 400 parts par Monsieur Christophe Deschamps et

- 100 parts par Mademoiselle Marie Noelle Finez.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

ATWELL

Christophe Deschamps

Gérant

Référence de publication: 2012085649/20.

(120120471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.134.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 5 juillet 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Moïse DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.

- M. Arnaud SCHREIBER, administrateur

- M. Benoît LEJEUNE, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme
 Pour PPS Grande Duchesse S.A.
 BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2012085446/21.

(120120586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

**Josephine S.A., Société Anonyme,
 (anc. Joseph II S.A.).**

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.053.

L'an deux mille douze, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

la société «REAL DEVELOPMENT S.A.», ayant son siège social au 43, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 147.425,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Le comparant est l'actionnaire unique de "JOSEPH II S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 43, rue de Bettembourg, L-5810 Hesperange, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 25 juin 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la dénomination sociale de «JOSEPH II S.A.» en «JOSEPHINE S.A.».

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «JOSEPHINE S.A.» (ci-après la «Société»).

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9300. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012085281/33.

(120120465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Tortoiseshell S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.681.

Il résulte que le siège social de la société a été dénoncé ce 12 juillet 2012 avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA

Référence de publication: 2012085569/9.

(120120463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Société de Restauration 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086354/9.

(120121299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Société de Restauration 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 117.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086353/9.

(120121293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

CL Luxembourg Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.450,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 168.731.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of June.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLH International Capital Management Hungary LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Hungary with registered office at 15 Varkonyi utca, Szombathely, H-9700, Hungary registered with Vas County Court of Registry under number 18-09-104503,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "CL Luxembourg Capital Management S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168.731, incorporated on 11 May 2012 by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 May 2012, number 1248.

The Sole Shareholder was represented by Maître Karolina Szpinda, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder pursuant to a proxy dated 15 June 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand four hundred and fifty (12,450) shares in issue in the Company.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of four hundred eighty seven thousand five hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 487,550.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand four hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 12,450.-) to five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 500,000.-) by the issue of four hundred eighty seven thousand five hundred and fifty (487,550) new shares, each share with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "New Shares") for a total subscription price of three hundred eleven million three hundred ninety thousand two hundred twenty-four Pounds Sterling and eleven Pence (GBP 311,390,224.11) (the "Subscription Price") in consideration for the contribution in kind by the Sole Shareholder to the Company of (i) a claim held by the Sole Shareholder of an amount of two hundred thirteen million three hundred twenty thousand five hundred forty-four Pounds Sterling and twenty-seven Pence (GBP 213,320,544.27) (the "Claim 1"), and of (ii) a claim held by the Sole Shareholder of an amount of ninety-eight million sixty-nine thousand six hundred seventy-nine Pounds Sterling and eighty-four Pence (GBP 98,069,679.84) (the "Claim 2" and together with the Claim 1, the "Claims"); Approval of the value of the Claims at three hundred eleven million three hundred ninety thousand two hundred twenty-four Pounds Sterling and eleven Pence (GBP 311,390,224.11) as set out in the valuation report prepared by the board of managers of the Company on 15 June 2012; Subscription by the Sole Shareholder to the New Shares and payment in full of the Subscription Price by way of a contribution in kind of the Claims and transfer of the Claims to the Company; Allocation of an amount of four hundred eighty seven thousand five hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 487,550.-) to the share capital account of the Company, of an amount of fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000) to the legal reserve account of the Company

and the allocation of three hundred ten million eight hundred fifty-two thousand six hundred seventy-four Pounds Sterling and eleven Pence (GBP 310,852,674.11) to the share premium account of the Company.

B. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 500,000.-) divided into five hundred thousand (500,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

After due consideration of the agenda above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand four hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 12,450.-) to an amount of five hundred thousand Pounds Sterling (GBP 500,000.-) by the issue of four hundred eighty seven thousand five hundred and fifty (487,550) new shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (the "New Shares") for a total subscription price of three hundred eleven million three hundred ninety thousand two hundred twenty-four Pounds Sterling and eleven Pence (GBP 311,390,224.11) (the "Subscription Price") to be paid by way of a contribution in kind by the Sole Shareholder consisting of (i) a claim held by the Sole Shareholder of an amount of two hundred thirteen million three hundred twenty thousand five hundred forty-four Pounds Sterling and twenty-seven Pence (GBP 213,320,544.27) (the "Claim 1"), and (ii) a claim held by the Sole Shareholder of an amount of ninety-eight million sixty-nine thousand six hundred seventy-nine Pounds Sterling and eighty-four Pence (GBP 98,069,679.84) (the "Claim 2" and together with the Claim 1, the "Claims").

The Sole Shareholder resolved to approve the valuation of the Claims at three hundred eleven million three hundred ninety thousand two hundred twenty-four Pounds Sterling and eleven Pence (GBP 311,390,224.11) as set out in the valuation report of the board of managers of the Company dated on 15 June 2012. The conclusion of such report is as follows:

"In view of the above, the Board believes that the value of the Claims amounts in aggregate to GBP 311,390,224.11 which is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in consideration thereof as well as the legal reserve and the share premium."

In consideration for the above contribution in kind, the Company issues four hundred eighty seven thousand five hundred and fifty (487,550) New Shares, with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each for a total amount of four hundred eighty seven thousand five hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 487,550.-) to which the Sole Shareholder, represented by Me Karolina Szpinda, pursuant to a proxy dated 15 June 2012, subscribed to and fully paid them by the contribution in kind of the Claims;

Proof of the transfer of the Claims to the Company and the full payment of the Subscription Price was given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder further resolved to allocate an amount of four hundred eighty seven thousand five hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 487,550.-) to the share capital account of the Company, an amount of fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000.-) to the legal reserve account of the Company and an amount of three hundred ten million eight hundred fifty-two thousand six hundred seventy-four Pounds Sterling and eleven Pence (GBP 310,852,674.11) to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation as set out under item B of the agenda above.

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, this extraordinary decision of the Sole Shareholder is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am fünfzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Léonie Grethen, mit Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CHL International Capital Management Hungary LLC, eine limited liability company mit Gesellschaftssitz in 15 Varkonyi utca, Szombathely, H-9700, Ungarn, registriert bei der Registrierungsbehörde - Vas County Court of Registry - unter der Nummer 18-09-104503, als alleiniger Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen CL Luxembourg Capital Management S.à r.l. (die „Gesellschaft“) mit Gesellschaftssitz in 99, Grand-Rue, L-1661 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Nummer B 168.731, gegründet am 11. Mai 2012 durch Urkunde des Notars Maître Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Grossherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 19. Mai 2012 Nummer 1248.

Der Alleinige Gesellschafter ist vertreten durch Maître Karolina Szpinda, Anwalt, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, ermächtigt durch eine Vollmacht vom 15. Juni, die dieser Urkunde beizufügen und mit ihr einzureichen ist.

Die erschienene Partei erklärte und ersuchte den unterzeichnenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter hält alle zwölftausendvier-hundertundfünfzig (12.450) ausgegebenen Anteile der Gesellschaft.

2. Die Punkte, über welche Beschlüsse gefasst werden sollen, sind die folgenden:

A. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von vierhundertsevenundachtzigtausendfünfhundertfünfzig Pfund Sterling (GBP 487.550,-) um das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von aktuell zwölftausendvierhundertundfünfzig Pfund Sterling (GBP 12.450,-) auf fünfhunderttausend Pfund Sterling (GBP 500.000,-) zu bringen durch Ausgabe von vierhundertsevenundachtzigtausendfünfhundertfünfzig (487.550) neuen Anteile mit einem Nominalwert von je einem Pfund Sterling (GBP 1,-) (die „Neuen Anteile“) zu einem Zeichnungsbetrag von insgesamt dreihundertelf Millionen dreihundertneuzigtausendzweihundertvierundzwanzig Pfund Sterling und elf Pence (GBP 311.390.224,11) (der „Zeichnungsbetrag“) jeweils als Gegenleistung für die Sacheinlage durch den Alleinigen Gesellschafter an die Gesellschaft bestehend aus (i) einer Forderung des Alleinigen Gesellschafter in Höhe von zweihundertdreizehn Millionen dreihundertzwanzigtausendfünf-hundertvierundvierzig Pfund Sterling und siebenundzwanzig Pence (GBP 213.320.544,27) (the „Forderung 1“) und (ii) einer Forderung des Alleinigen Gesellschafter in Höhe von achtundneunzig Millionen neunundsechzigtausendsechshundertneunundsiebzig Pfund Sterling und vierundachtzig Pence (GBP 98.069.679,84) (die „Forderung 2“) und zusammen mit Forderung 1, die „Forderungen“); Annerkennung der Bewertung der Forderungen auf dreihundertneuzig Millionen dreihundertneuzigtausendzweihundertvierundzwanzig Pfund Sterling und elf Pence (GBP 311.390.224,11), wie im Bericht der Geschäftsführung des Unternehmens am 15. Juni 2012 aufgeführt; Zeichnung der Neuen Anteile durch den Alleinigen Gesellschafter und Zahlung des Zeichnungsbetrags in voller Höhe durch die Sacheinlage und Übertragung der Forderungen an die Gesellschaft; Einzahlung eines Betrags von vierhundertsevenundachtzigtausendfünfhundertfünfzig Pfund Sterling (GBP 487.550,-) in das Kapital der Gesellschaft, eines Betrags in Höhe von fünfzigtausend Pfund Sterling (GBP 50.000,-) in die gesetzliche Rücklage und Einzahlung eines Betrags von dreihundertzehn Millionen achthundertzweiund-fünfund-zwanzigtausendsechshundertvierundsiebzig Pfund Sterling und elf Pence (GBP 310.852.674,11) in das Emissionsagio der Gesellschaft.

B. Entsprechende Abänderung des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

„ **Art. 5. Gesellschaftskapital.** Das gezeichnete und ausgegebene Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfhunderttausend Pfund Sterling (GBP 500.000,-) aufgeteilt in fünfhunderttausend (500.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Pfund Sterling (GBP 1,-).

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder verringert werden. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückerwerben.

Jedes vorhandene Emissionsagio soll ausschüttbar sein.“

Im Anschluss wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das Gesellschaftskapital in Höhe von aktuell zwölftausendvierhundertundfünfzig Pfund Sterling (GBP 12.450,-) auf fünfhunderttausend Pfund Sterling (GBP 500.000,-) durch die Ausgabe von vierhundertsevenundachtzigtausendfünfhundertfünfzig (487.550) neuen Anteilen mit je einem Nominalwert von einem Pfund Sterling (GBP 1,-) (die „Neuen Anteile“) zu einem Zeichnungsbetrag von insgesamt dreihundertelf Millionen dreihundertneuzigtausendzweihundertvierundzwanzig Pfund Sterling und elf Pence (GBP 311.390.224,11) (der „Zeichnungsbetrag“) jeweils zahlbar durch den Alleinigen Gesellschafter durch eine Sacheinlage bestehend aus (i) einer Forderung des Alleinigen Gesellschafter in Höhe von zweihundertdreizehn Millionen dreihundertzwanzigtausendfünfhundertvierundvierzig Pfund Sterling und siebenundzwanzig Pence (GBP 213.320.544,27) (the „Forderung 1“) und (ii) einer Forderung des Alleinigen Gesellschafter in Höhe von achtundneunzig Millionen neunundsechzigtausendsechshundertneunundsiebzig Pfund Sterling und vierundachtzig Pence (GBP 98.069.679,84) (die „Forderung 2“) und zusammen mit Forderung 1, die „Forderungen“).

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Forderungen in Höhe von dreihundertelf Millionen dreihundertneuzigtausendzweihundertvierundzwanzig Pfund Sterling und elf Pence (GBP 311.390.224,11), wie im Bericht der Geschäfts-

führung des Unternehmens vom 15. Juni 2012 aufgeführt zu zustimmen. Die Schlussfolgerung dieses Berichts lautet wie folgt:

„In Anbetracht des Vorstehenden, glaubt die Geschäftsführung, dass der Wert der Forderungen sich auf EUR 311.390.224,11 beläuft, was mindestens gleichbedeutend mit der Anzahl und dem Nennwert der Anteile, die in Erwägung dafür auszugeben sind, und der gesetzlichen Rücklage und des Emissionsagio.“

In Erwägung der obigen Sacheinlage, gibt die Gesellschaft vierhundertsevenundachtzigtausendfünfhundertfünfzig (487.550) Neue Anteile mit je einem Nominalwert von einem Pfund Sterling (GBP 1,-) für einen Gesamtbetrag in Höhe von vierhundertsevenundachtzigtausend-fünfhundertfünfzig Pfund Sterling (GBP 487.550,-) aus. Der Alleinige Gesellschafter vertreten durch Maître Karolinza Szpinda, ermächtigt durch eine Vollmacht vom 15. Juni zeichnet die Neuen Anteile und bezahlt den Zeichnungsbetrag vollständig durch Sacheinlage der Forderung. Ein entsprechender Nachweis der Übertragung der Forderungen an die Gesellschaft und die vollständige Zahlung des Zeichnungsbetrags wurde dem beauftragten Notar vorgelegt.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Einzahlung eines Betrags von vierhundertsevenundachtzigtausendfünfhundertfünfzig Pfund Sterling (GBP 487.550,-) in das Kapital der Gesellschaft, eines Betrags in Höhe von fünfzigtausend Pfund Sterling (GBP 50.000,-) in die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft und Einzahlung eines Betrags von dreihundertzehn Millionen achthundertzweiundfünzigtausendsechshundertvierundsiebzig Pfund Sterling und elf Pence (GBP 310.852.674,11) in das Emissionsagio der Gesellschaft.

Zweiter Beschluss

In Folge der vorhergehenden Kapitalerhöhung, beschließt der Alleinige Gesellschafter Artikel 5 der Gesellschaftssatzung wie unter Punkt B der Tagesordnung beschrieben abzuändern.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der Kapitalerhöhung entstehen, werden ungefähr sechstausendsiebenhundert Euro (€ 6.700,-) betragen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache mächtig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Person diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Anfrage der erscheinenden Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem amtierenden Notar, hat derselbe zusammen mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Szpinda, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28571. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085026/189.

(120120418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Nabucco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012086244/13.

(120121749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

S.à r.l. Périphérie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 43.805.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012086334/10.

(120121370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

H&F Fleet Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.043.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of June

Before Maître Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

"Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands.

The founder is here represented by Regis Galiotto, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the notary to state the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its hereby incorporated.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation (the Articles).

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is "H&F Fleet Lux S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period of time.

Art. 6. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling), represented by 11,000 (eleven thousand) shares of GBP 1 (one pound) each.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of partners, adopted in the manner required for the amendment of Articles.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners.

The members of the board of managers might be split in two categories, respectively denominated "Class A managers" and "Class B managers". Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The managers are appointed and removed at any time, with or without cause, by decision of the general meeting of the partners which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several ad hoc agents by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of partners has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and to the extent Class A managers and Class B managers were appointed, at least one Class A manager and one Class B manager must be present or represented.

Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Class A manager and Class B manager, such resolutions must be approved at least one Class A manager and one Class B manager.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Circular resolutions and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. The signature of the managers may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Partners decisions

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred by the Law to general meeting of partners.

Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails, to represent him at the general meetings of partners.

Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by letter, telegram, telex, facsimile or e-mails. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signature of partners may appear on a single document or on multiple copies of identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mails.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when adopted by partners representing more than half of the share capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of share capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the share capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five per cent of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This allocation ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partners before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the partners.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

All the 11,000 (eleven thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P., prenamed and represented as stated here-above, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling) is as of now at the disposal of the Company H&F Fleet Lux S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed to the Board of managers of the Company for an undetermined period:

Class A Manager:

- Mrs Leonora Saurel (also known as Zita Saurel), with professional address at Millbank Tower, 30th Floor, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United-Kingdom.

- Mr Blake Kleinman, with professional address at Millbank Tower, 30th Floor, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United-Kingdom.

Class B Manager:

- Mrs Ingrid Moinet, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Mr Yves Cheret, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P.», une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans.

Fondateur ici représenté par Regis Galiotto en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H&F Fleet Lux S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 11.000 (onze mille Livres Sterling), représenté par 11.000 (onze mille) parts sociales de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «gérants de catégorie A» et «gérants de catégorie B». Une telle classification des gérants doit être enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de chaque gérant, à condition toutefois que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

Dans tout les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le conseil de gérance, par le gérant unique ou, dans le cas de catégories de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, cable, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil de gérance. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution unique, envoyées par lettre, téléfax ou courrier électronique.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de

technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyées par lettre, télécopie ou courrier électronique.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés avant la fin de l'exercice social sur base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursés par les associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les 11.000 (onze mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Hellman & Friedman Capital Partners VII (Parallel), L.P., prénommé et représenté comme dit ci-dessus, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euro (1.400.EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes composeront le conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée

Gérant de catégorie A

- Madame Leonora Saurel (aussi connue comme Zita Saurel), avec adresse professionnelle à Millbank Tower, 30th Floor, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United-Kingdom.

- Monsieur Blake Kleinman, avec adresse professionnelle à Millbank Tower, 30th Floor, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United-Kingdom.

Gérant de catégorie B

- Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Monsieur Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31476. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012085225/409.

(120120313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Silom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.422.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILOM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012086382/10.

(120122235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Société de Restauration 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086355/9.

(120121300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Q-BLK Real Assets II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.143.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086314/10.

(120121559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire Ajournée tenue au siège social à Luxembourg le 29 juin 2012:

- Acceptation du non renouvellement de mandat d'administrateur de Monsieur Rhys Cathan DAVIES.

- Renouvellement des mandats des personnes suivantes comme membres du conseil d'administration, avec effet au 29 juin 2012, et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

* Monsieur Bruce VANDENBERG

* Monsieur Simon BENTLEY

- Nomination de Madame Fiona Jane KINGHORN, née le 16 octobre 1959, à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant à Bulbeck Mill Cottage, 11 Mill Lane, Barrington, Cambridge, CB22 7QY, au poste d'administrateur, avec effet au 29 juin 2012, et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration est désormais composé de:

* Monsieur Bruce VANDENBERG

* Monsieur Simon BENTLEY

* Madame Fiona KINGHORN

- Renouvellement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012085204/25.

(120120562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Société Générale Bank & Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.061.

Les comptes consolidés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2012.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST

Société Anonyme

Patrick VINCENT

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012086386/14.

(120121648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086403/9.

(120121665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

St Germain Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 58.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012086402/9.

(120122026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.900.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012085286/22.

(120120576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Solar Investment Group SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.586.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086394/11.

(120121049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Shell Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 97.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence Macors
Gérante

Référence de publication: 2012086380/11.

(120122091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

Q Logistics 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012086313/10.

(120121973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.898.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants suivant a changé:

Monsieur Richard Crombie

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Monsieur Karl McCathern

25 Bank Street

Canary Wharf

London, E14 5JP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012085283/22.

(120120579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Syncordis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNCORDIS SA

Signature

Référence de publication: 2012086414/11.

(120121102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

SWIP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.118.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086411/10.

(120121561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

SPEI (PolymerLatex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.695.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012086397/11.

(120121203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2012.

GP Canada Operations Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.006,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.414.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt numéro L120108455 en date du 28 juin 2012, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente.

Le siège social de la Société est situé au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et non au 20, rue Eugène Ruppert, L-2053 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012085211/22.

(120120627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2012.
